

## Règlement de la Bourse aux jouets

**Article1** : la bourse aux jouets et puériculture se déroule à la salle polyvalente de 9h à 17h.

**Article2** : cette manifestation est réservée aux particuliers .

**Article 3** : l'exposant s'installera sur la place indiquée par l'organisateur de 8h à 9h.

**Article 4** : l'organisateur se dégage de toute responsabilité envers les contrevenants aux règlements et lois en vigueur.

**Article5** : une autorisation exceptionnelle est délivrée, accordée par le Maire aux particuliers pour participer à la manifestation. Votre demande est obligatoire et strictement personnelle(le demandeur doit être présent à son stand)

**Article6** : les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de perte, de dégradation.

**Article7** : un droit de place est acquitté lors de l'inscription en Mairie.

**Article8** : l'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ne s'étant pas acquittée des obligations lui incombant, ou lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

**Article9** : toute personne physique ne pourra exposer en cas de manquement à ces 2 obligations : règlement en totalité et l'attestation dûment remplie.

Organisateur : Association des Fêtes de Leulinghen-Bernes

## INSCRIPTION BOURSE AUX JOUETS

Particuliers

**25 NOVEMBRE 2018 à Leulinghen-Bernes**

**Renseignements : 07 70 26 57 42**

**Inscriptions en mairie le mardi de 18 h à 19 h 30**

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ..... à .....

Adresse.....

CP..... Ville.....

Tél : .....Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivrée le ..... par .....

Déclare sur l'honneur :

De ne pas être commerçant(e)

De ne pas vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à .....le .....

Signature

ci-joint règlement de \_\_\_\_€ pour l'emplacement de ----- table(s)

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire

